



**Rapport de la 53^e réunion du
Comité consultatif du secteur
privé, tenue le 4 octobre 2022**

Le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), présidé par M. Anil Kumar Bhandari de l'India Coffee Trust (ICT), a tenu sa 53^e réunion à Bogotá (Colombie), le mardi 4 octobre 2022.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [PSCB-175/22](#).

Point 2 : Rapport de la 52^e réunion tenue le 29 mars 2022

2. Le Conseil a approuvé le rapport de la réunion tenue le 29 mars 2022 figurant dans le document [PSCB-174/22](#).

Point 3 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)

3. Le Président du CCSP a invité le Coordonnateur du GTPPC à faire le point sur les activités du Groupe de travail entre avril et septembre 2022. Il a souligné les progrès accomplis dans les différents domaines techniques de travail, le travail de sensibilisation réalisé et les résultats obtenus en termes de mobilisation de fonds et de recrutement de membres. Un jeu de diapositives complet a été fourni.

4. Le Président a demandé si le GTPPC avait évalué les réussites de la législation existante en matière de parité/égalité des sexes. Le Coordonnateur a expliqué que le travail de cartographie des réglementations sur ce sujet avait commencé dans les

pays importateurs, mais que des contraintes de ressources l'empêchaient d'aller au-delà pour le moment.

5. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 4 : Intégration du secteur privé dans le nouvel Accord

6. Le Chef des opérations a présenté les éléments-clés du nouvel Accord :

- Création d'un rôle officiel pour la société civile et le secteur privé dans le cadre du nouvel Accord et de l'Organisation.
- Rationalisation du travail de l'Organisation, modalités et ambitions des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et mise à jour du concept de revenu de prospérité.
- Réexamen de la méthodologie de calcul du budget et du rôle des Membres importateurs et des Membres exportateurs.

7. Le Chef des opérations a indiqué qu'à l'avenir, le travail clé du Comité sera de définir :

- Ce qu'est un Membre affilié et comment devenir un Membre affilié.
- L'évolution du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC).
- Le mandat du Comité des Membres affiliés.

8. Un délégué de la Colombie a formé l'espoir que le nouveau mandat de l'Organisation, par le biais du nouvel Accord, représentera les intérêts des caféiculteurs.

9. De nombreux Membres se sont inquiétés de la possibilité d'une érosion du statut intergouvernemental de l'Organisation avec l'introduction de la société civile et du secteur privé au sein du nouvel Accord. Les Membres ont souligné l'importance du maintien de ce statut intergouvernemental, le Conseil étant la source ultime de l'autorité de l'Organisation. La sauvegarde du statut intergouvernemental dans de la définition du mandat du Comité des Membres affiliés a été réaffirmée.

10. Un délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a assuré les Membres que le nouvel Accord comportait de nombreux garde-fous qui garantiront le maintien du statut intergouvernemental de l'Organisation. Cette assurance a également été donnée par un

délégué du Brésil, en soulignant le fait que l'accès du CCSP au Conseil est limité à son président et à son porte-parole. En outre, le délégué du Brésil a souligné les avantages du dynamisme et du réalisme du marché que le secteur privé apporte à l'Organisation et au Conseil.

11. Un délégué du Brésil a souligné à nouveau le rôle dynamique joué par le secteur privé au sein d'une organisation comme l'OIC, déclarant que le secteur privé ressent le premier l'impact des recommandations des organisations non gouvernementales (ONG) et présente cette réalité du marché au Conseil par l'intermédiaire du Comité, après quoi les préoccupations sont traitées politiquement par l'Organisation. Le délégué a réitéré au Comité que ce mariage de compétences techniques et politiques est la force essentielle de l'OIC, ce qui la rendra très forte à l'avenir.

12. Un délégué de la Côte d'Ivoire a également souligné à nouveau l'importance de l'organe des secteurs public et privé, avec leurs rôles respectifs, et le fait que le Conseil est la source ultime de toute autorité au sein de l'OIC. Ce point a été réaffirmé par un délégué de la Colombie.

13. Les commentaires et les assurances du délégué de Papouasie-Nouvelle-Guinée soulevés au point 4 de l'ordre du jour ont été pleinement confirmés et approuvés par un délégué de l'Union européenne. Il a également été déclaré que les voix à entendre dans le cadre du nouvel Accord et de l'OIC ne se limitent pas seulement au secteur privé, mais s'étendent également à la société civile, y compris les associations de petits agriculteurs.

14. Un délégué du Brésil a suggéré de former un organe informel comprenant le CCSP et le Secrétariat, chargé de répondre aux préoccupations relatives à l'inclusion du secteur privé dans le nouvel Accord et de faire rapport au Conseil. Le Président a approuvé cette proposition pour recommandation par le Conseil, en suggérant que le Conseil forme le comité/l'organe requis pour faire rapport à la prochaine réunion du Conseil et du Comité.

15. Le Comité a pris note du rapport et a encouragé l'organe qui doit être formé pour travailler sur le cadre de référence du Comité des Membres affiliés à prendre en compte les commentaires ci-dessus.

Point 5 : Proposition de règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation

16. Le Président a ouvert ce point de l'ordre du jour en faisant observer que des barrières non tarifaires sont dressées dans les pays importateurs de café, sous l'influence d'ONG des pays respectifs. Le Président a exprimé l'opinion que les recommandations des ONG sont maintenant traduites en législation, ce qui peut entraîner des conséquences désastreuses pour les pays producteurs, et que des discussions sérieuses doivent se tenir sur cette relation dans les mois à venir.

17. Le Chef des opérations a rendu compte des actions entreprises par le Secrétariat sur la proposition de l'UE de règlement sur les produits zéro déforestation :

- Un webinaire a été organisé le 29 avril 2022.
- Lors de la 133^e session du Conseil, qui s'est tenue en juin 2022, l'Union européenne et la Commission de l'environnement ont accepté une invitation à une discussion, qui devait avoir lieu le 28 septembre. Cependant, elle n'a pas eu lieu à ce moment-là pour des raisons de santé, mais elle se tiendra désormais dans les mois à venir.
- Un document d'orientation a été commandé à l'université de Wageningen, et un rapport sur les conclusions préliminaires devait être présenté au Conseil le 7 octobre 2022.

18. À la demande d'un délégué de la Côte d'Ivoire, un délégué de l'UE a décrit sa procédure législative et a déclaré, en référence au règlement discuté à cette réunion, qu'il était actuellement en phase de trilogue : une discussion entre la Commission européenne et les principaux législateurs - le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. L'objectif du trilogue est de trouver un équilibre entre les trois participants. Cette discussion devrait, en principe, se conclure d'ici la fin décembre 2022.

19. Le Président a encouragé tous les pays qui ont déjà adopté leur propre législation sur la déforestation à la partager avec l'Union européenne pour qu'elle l'examine.

20. Les délégués du Brésil et de la Côte d'Ivoire ont reconnu les efforts déployés par le Secrétariat dans le cadre de ce projet de règlement, mais le délégué du Brésil a également déclaré que les mesures prises étaient lentes et insuffisantes. Ce

délégué a espéré que la nouvelle Directrice exécutive et le Secrétariat réagiraient plus rapidement et avec plus de force aux nouveaux défis à venir et aux demandes des Membres.

21. Un délégué du Kenya s'est déclaré surpris qu'une telle discussion ait lieu à cette réunion, plutôt que de recommander au Conseil les conclusions du rapport qui été distribué.

22. Le Président a encouragé tous les Membres à mettre à la disposition du Secrétariat tout document officiellement soumis à l'UE par leurs gouvernements à cet égard, afin que le Secrétariat puisse présenter un rapport de synthèse sur ces actions lors de la prochaine réunion du Conseil/CCSP. Les délégués de la Côte d'Ivoire, du Brésil et de l'Inde ont exprimé leur soutien à la proposition du Président.

23. Un délégué de l'Inde a décrit les actions entreprises jusqu'à présent dans son pays et a indiqué que l'Inde publierait prochainement sa position sur le règlement de l'UE et la partagerait avec tous les Membres. Le délégué a exprimé avec force la position selon laquelle aucun pays ou Membre n'est opposé à l'agriculture durable ou en faveur de la déforestation, et que le Conseil ne devrait pas s'opposer au règlement de l'UE, en proposant plutôt de laisser à l'initiative individuelle des pays sa mise en œuvre et les orientations nécessaires. Un délégué du Brésil a soutenu cette proposition.

24. Une déléguée du Salvador a déclaré qu'il était extrêmement important de définir la déforestation de manière à ne laisser aucune place à l'interprétation. Ce sentiment a été pleinement approuvé par le Président.

Point 6 : Questions diverses

25. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Président a remercié tous les Membres du CCSP pour leur engagement et le Secrétariat pour son soutien continu aux travaux du CCSP avant de conclure la réunion.

Point 7 : Date des prochaines réunions

26. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la prochaine session du Conseil.